



Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal

Rapporteur : M. Sellier

Chaque année, le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal bénéficie d'une subvention de la part de la commune afin de mener ses actions.

Pour rappel, en 2025, une somme de 28 000€ a été accordée au COS.

Cette aide financière lui permet principalement de faire bénéficier ses membres de chèques cadeaux, ou encore de chèques vacances.

Concernant ces derniers, le COS sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 050€.

En effet, l'organisation des prochaines élections municipales retardera l'adoption du budget de la commune, qui, dans cette période particulière, doit être adopté avant le 30 avril, au lieu du 15 avril.

En l'absence de vote du budget, les commandes de chèques vacances, normalement réalisées début avril, ne pourront avoir lieu, le COS ne disposant pas d'une trésorerie suffisante.

Ce décalage de commande pénalisera les agents bénéficiaires désirant partir en vacances.

Pour information, sur un montant de 450€, l'intéressé bénéficie d'une aide financière du COS de 150€, restant ainsi à sa charge une somme de 300€.

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Nanteuil-le-Haudouin une subvention d'un montant de 4 050 € pour effectuer une commande de chèques vacances en avril 2026 au bénéfice des agents communaux,
- d'inscrire au budget communal les crédits correspondants,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.



À l'attention de Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le 13 janvier 2026,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Suite à la demande des membres du Comité d'Œuvre Sociale, nous vous informons que les chèques vacances seront commandés et distribués courant avril 2026, comme les années précédentes.

Les commandes seront effectuées début avril, après le dernier mois d'encaissement prévu.

Nous sollicitons une subvention exceptionnelle de 4 050 € afin de pouvoir commander et distribuer ces chèques vacances, comme précisé lors de la dernière assemblée générale.

Cette année, 27 membres souhaitent bénéficier de la bonification des chèques vacances à hauteur de 50 % de l'épargne, soit 150 € par membre, ce qui porte le montant total à recevoir à 450 € par membre (épargne de 300 € + bonification de 150 €).

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMITE DES OEUVRES
SOCIALES
60440 NANTÉUIL
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN